

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE MAIRE DE BONNIEUX

ET A SON CONSEIL MUNICIPAL – 22 Février 2010

Monsieur Le Maire, Madame et Messieurs Les Adjoints, Mesdames et Messieurs Les Conseillers Municipaux,

Elle court, elle court la rumeur d'un golf à Bonnieux....

Nous ne connaissons pas réellement votre position à ce sujet.

Pour notre part, nous sommes contre et nous souhaitons vous exposer notre point de vue.

Etat des lieux

Les terres et les maisons que M.Cardin a achetées dans la plaine de Bonnieux, environ 50 Hectares, sont situées en zone agricole dans le POS en vigueur : ses biens ne peuvent donc devenir ni hôtel ni golf à moins d'une révision, d'une révision simplifiée si on qualifie le projet d'intérêt général ou d'une intégration du projet dans le PLU en cours d'élaboration. Ces procédures sont soumises à des délais et à des formalités strictement encadrés par la loi.

Pourtant avant toute autorisation, l'ouverture, cet été, d'un golf sculptural culturel à Bonnieux est déjà annoncée par Monsieur Cardin dans un article du Figaro du 31 janvier 2010, voir annexe 2.

Arguments contre le projet

1) Egalité entre les citoyens (abolition des privilèges, 1789) et intérêt de l'élaboration d'un POS.

Pour quelle personne seriez-vous prêts à modifier le POS, outre M.Cardin, qui plus est sur une surface agricole aussi importante?

Nous sommes dans un pays de droit où l'égalité entre les citoyens est l'un des trois piliers de notre République : le pouvoir et l'argent ne doivent permettre à personne d'outrepasser les règles. Si on modifie pour les uns, il faut modifier pour les autres. Peut-être que Pierre, Paul ou Jacques aimeraient eux aussi voir changer le POS en leur faveur... Quel serait alors l'intérêt de l'élaboration du POS en amont et de la réflexion sur le devenir de notre village, si on travaille au cas par cas.

2) Perte d'un capital agricole

Il est vrai qu'actuellement les terres de M.Cardin sont incultes mais il faut se demander pourquoi. Tout simplement parce qu'avec les prix du foncier devenus complètement fous, les paysans ne peuvent plus se permettre d'acheter. Dire non au golf, c'est aussi espérer qu'un jour ou l'autre ces terres seront à nouveau cultivées et permettront l'installation de jeunes paysans ou l'agrandissement d'autres. M.Malkovich, ou d'autres louent les terres qui bordent leur propriété à des paysans. Si le golf est refusé, les terres de M.Cardin ne resteront certainement pas en friches...ne serait-ce que pour son image. **La zone agricole ne doit pas perdre 50 Ha ou plus de bonnes terres.**

Cf Charte Parc Naturel Régional du Luberon: objectif C.1.4 « veiller à la sauvegarde de la vocation agricole et pastorale des terres ».

3) Image du village

Quelle image souhaitez-vous donner à Bonnieux, village authentique du Luberon? L'emplacement de ce golf n'est-il pas l'accès principal pour se rendre au village ? Quand on arrivera à Bonnieux par la route de la gare, l'ambiance sera donnée : un golf synonyme de luxe et d'argent, le vrai St Tropez luberonnais, comme l'évoquait M. Cardin dans un précédent article de presse. Terminés les cultures aux couleurs changeantes, les blés envahis par les coquelicots qui témoignent du labeur des paysans. Nous risquons de troquer notre beau paysage contre un golf qui le standardise.

Cf Charte Parc Naturel Régional du Luberon : orientation A.3 « protéger les paysages », objectif A.3.1 « améliorer la gestion et la protection des paysages patrimoniaux et lutter contre la banalisation des paysages ».

4) Incitation à l'agrandissement du patrimoine foncier Cardin et augmentation des prix du foncier

M.Cardin cherche à s'étendre à tout prix, combien sera-t-il prêt à payer les terres aux alentours ou ailleurs en fonction de ses choix ? Les propriétaires concernés ne pourront peut-être pas refuser des offres si alléchantes, alors même qu'ils n'avaient jamais souhaité vendre. En acceptant toutes ses demandes, vous l'incitez à de telles pratiques, vous favorisez l'augmentation du prix du foncier, la fuite du capital agricole et même la fuite des agriculteurs. Les jeunes et les moins jeunes ne peuvent plus vivre à Bonnieux et les enfants de générations de bonnieulais sont obligés de s'installer ailleurs et de laisser la place à des nantis.

Cf Charte Parc Naturel Régional du Luberon: objectif B.1.1 « maîtriser la pression foncière ».

5) Ecologie et biodiversité

Alors qu'il y a des restrictions d'eau l'été, M. Cardin aura-t-il des dérogations pour arroser une telle surface de gazon?

Un golf est une catastrophe écologique quand on considère l'eau, les engrais et les désherbants, sans oublier le gazon OGM.

De plus, ces terres abritent une importante faune notamment ornithologique qu'il faut protéger.

Cf Charte Ecologie signée par la Mairie de Bonnieux et Charte du Parc Naturel Régional du Luberon: objectif A.2.3 « protéger et gérer de façon cohérente l'eau », orientation A1 « Protéger et Gérer la biodiversité. »

6) Votre engagement lors des élections municipales (votre Profession de Foi)

« **Urbanisme** : obtenir une meilleure vision des espaces à préserver pour l'agriculture, des sites et paysages à protéger.

Agriculture : Soutenir et prendre en compte les préoccupations du monde agricole.

Tourisme : Valoriser et protéger l'image exceptionnelle du village (Quelle image ?)

Nous nous engageons à Développer les activités traditionnelles déjà bien implantées, en soutenant l'agriculture...

Nous espérons un village ouvert où chacun sera informé préalablement des questions à débattre. » lors du conseil municipal ».

Vous avez aussi approuvé la Charte du Parc Naturel Régional du Luberon, adhéré à La Charte des Maires pour l'Environnement et à l'Association des Mairies contre les OGM.

Nous espérons que tous vos engagements seront tenus.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, vous êtes responsables de l'avenir de notre commune, les bonnieulais vous ont donné mandat par rapport à vos engagements.

Dans le cas où, comme nous l'espérons, vous refuserez ce projet, il vous faudra savoir faire respecter votre décision et ne pas laisser faire les travaux.

Si, malheureusement, notre opinion n'est pas la même, souvenez vous que vous êtes des élus, que vous devez des comptes à vos administrés et qu'avant toute modification irréversible, vous devez, comme vous l'aviez promis lors de votre campagne électorale, pour tous les grands projets, nous réunir pour en parler lors d'une réunion publique et nous exposer vos motivations.

En tant que représentants de la République Française, vous devez respecter les procédures tant au niveau des modifications du POS qu'au niveau des permis accordés pour tous les citoyens et veiller à l'application de la loi par tous.

Nous demandons qu'un point soit fait sur ce dossier, et que la position de la Mairie soit précisée lors du prochain Conseil Municipal ou du suivant.

Nous ne souhaitons pas un conflit avec la municipalité, mais nous souhaitons défendre des droits durement acquis par nos ancêtres, et surtout protéger un patrimoine commun, notre Bonnieux où il fait si bon vivre.

Pour l'intérêt de quelques uns, BONNIEUX et son activité traditionnelle, L'AGRICULTURE ne doivent pas être sacrifiés.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, nos meilleures salutations républicaines.

Copie à : Monsieur Le Préfet, Monsieur Le Sous-Préfet, Monsieur le Député, Monsieur Le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur Le Conseiller Régional, Monsieur le Conseiller Général, Mesdames et Messieurs Les Maires de la CCPJ, Monsieur Le Président et Monsieur Le Directeur du PNRL, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, Monsieur le Directeur de la DDT, Monsieur le Président du GDA d'APT, Monsieur le Président de la FNSEA, Madame La Présidente de La SEA de Bonnieux, Monsieur Le Président de la Confédération Paysanne, Madame La Présidente de « Bonnieux, a tout cœur », Madame La Présidente de « Luberon nature », Monsieur le Président de l'ADHL.

Annexes : Annexe 1 : Peut-on considérer le golf comme un projet d'intérêt général ?

Annexe 2 : Article paru dans le Figaro en janvier 2010

226 Signatures (signatures originales remises à Monsieur le Maire de Bonnieux) :

Martine et Gilbert Moirenc, Guy Garcin, Monique et Claude Seignon, Serge Seignon, Annie et André Mille, Rolland Tranchimand, Mireille et Robert Blanc, Marc Senes, Anne Fage, Ginette et James Bock, Mariette et Jean-Marc Bourgue, Marie et Claude Meyssard, André Blanc, Laure Moirenc, Olivier Rocarpin, Séverine Pommier, Nicole et Claude Rocarpin, Laetitia et Cédric Janicki, Albert Mayans, Annie Assémat, Marion Scanu, Stéphanie Roch, Danielle et Henri Roch, Ghislain Morard, Eliane Agnel, Marie Thérèse et Francis Jean, Claude Terris, Odette et René Terris, Serge Agnel, Lucette et Patrick Guglielmino, Christine et Gilbert Boguet, Elodie Marchaud, Stéphane Martinot, Béatrice Tour Martinot, Claude Bonniface, Adeline et Florent Guglielmino, Laure Guglielmino, Thierry Ravoire, Martine et Guy Alais, Anne-Marie et Michel Millet, Didier Martinez, Julien Magnès, Gaby Tranchimand, Xavière Senes, Nicolas Carrara, Frédéric Carrara, Mireille et Michel Carrara, Christian Beaurain, Marie-Thérèse Pedat, Eric Vial, Chantal Terris, Gilbert Vial, Maguy et Lucien Ravoire, Laurence et Philippe Julien, Camille Galizzi, Lionel Ganet, Françoise et Bernard Malbec, Edmond Julien, Coralie Bruis, Lucie Bruis, Yohan Chinot, Yves Richard, Micheline Dias, Serge Néri, Maud Flahaut, Julien Colli, Maryse Carozio, Sylvie Blanchard, Alicia Houpline, Robert Fournols, Olivier D'Anselme, Rachel et Frédéric Smets, Malou et Francis Martel, Vincent Ollivier, Sabine Bouisson, Claude Ravoire, Naëlle Mathieu, Romain Vincent, Ulla et Alfred Polluce, Jean Marie et Mme Gross, André Blanc, Eliane et André Lombard, Suzanne Moirenc, Elva Franco, Nathalie et Jean-Marie Blanc, Jérôme Largot, Charly Gardi, Christian Fauque, Marie-Claude et Claude Rey, Jean-denis Rey, Bernard Salat, Catherine Pisani, Anne-Marie et Michel Salat, Marie-Claire et Lucien Mille, Caroline et Manuel Bernal, Véronique et Guy Abran, Th Boisshot, Maurice Jouve, Claude Michel, Romain Gibelin, Sylvie et Patrick Agnel, Nadine Bouchard, Janici Jacquet, Jean-Claude Guglielmino, Claudette Fiori, Annie Perjes, Marcel Teyssier, Marilise Gully, Françoise Cousin, Julien Barres, Pierre et Mme Frager, Sydney Trattner, François Bringer, Vourre Nathalie, Timothee Humbert, Stéphanie Bisu, Myriam et Bernard Alais, Odette et Fernand Ripert, Régine et François Tillien, Maëlle Tillien, Frédéric Coria, Mme et Mr Rouden, Brigitte et Lucien Gils, Aude Gils, David Regno, Carine Godard, Claudie Malbec, Nicole Josien, Daniel Morvan, Hélène Lescure, Anne et Cédric De Miscal, Stéphanie et Jean-Michel Martinié, Marc Mesguich, Nathalie Demontier, Uutta Betz-Bebber, Wolfgang Bebbber, Carole Teyssier, André Fié, Josette et Maxime Tour, Odette et André Devaux, Danielle Ravoire, Nathalie et Didier Lombard, Véronique Testanière, Karine Merveille, Nathalie Waag, Sandie et Julien Moirenc, Charlotte Ferrière, Olivier Roche, Cinémanouche, Ludo Roux, Franco, Soub, Audrey Villardo, Sylvain Ferrière, Magali Malbec, Anne-Sophie Malbec, Frédéric Vugliano, Frédéric Malbec, Julien Dubos, Laura André, Romain Gils, Amanda Largot, Rachel et Julien Pignatel, Yves Largot, Nathalie Canton-Bacara, Emilie Tempier, Stéphanie De Césaire, Jean-Sébastien Tombini, Cyrille Chevassus, Florinda Vonthron, Anne et Lionel Ravoire, I de Mont fallon, Philippe Guinet, Sophie Thoreau, Mathilde Lagnel, Frédéric Balland, Mathilde Damour, Jean-Noël Bordier.